



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



15ème challenge TRAIL Groupe BPCE Sports



Du 14 au 16 Septembre 2024 à Bussang





CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



Les mots du Président et du comité d'organisation

Chers collègues,

L'Association Sportive de la Caisse d'Épargne du Grand Est est heureuse de vous accueillir à l'occasion du challenge national 2024 de trail le week-end du 14 au 16 septembre 2024.



L'équipe organisatrice se joint à moi pour vous souhaiter un agréable séjour dans notre région. Nous mettrons tout en œuvre afin que vous gardiez de très bons souvenirs de votre séjour dans les Vosges.

Je profite de cet édito pour remercier le comité de direction générale de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe ainsi que le C.S.E pour le soutien logistique, financier et moral.

Tous les acteurs de notre région soutiennent la pratique du sport en entreprise et ce partenariat devrait se poursuivre après les jeux olympiques de Paris 2024.

Philippe DUBOIS
Président Association Sportive

Ambassadeur du Trail et du Massif des Vosges depuis 2009 !



Créé en 2009, l'Infernal Trail des Vosges® met le cap sur sa prochaine édition les 12, 13, 14 et 15 septembre 2024 à Saint-Nabord. Pour la 16ème fois, le massif des Vosges deviendra la capitale du trail en Grand Est et en France pour 4 jours. Ce sont plus de 6000 coureurs et 20 000 visiteurs qui sont attendus et qui pourront profiter des 14 formats inédits, de l'ultra au plus fun des parcours à obstacles, en passant par des formats longs, moyens, courts et de découverte. Organisé et géré à 100% par des bénévoles, c'est le trail majeur du Grand Est et le plus gros événement sportif running des Vosges, possible également grâce à ses 50 partenaires.

L'événement traverse 36 communes et 2 départements (Vosges et Haut-Rhin) pour faire rayonner les Vosges et le Massif éponyme – en sillonnant les crêtes, chaumes, cascades, lacs naturels, vallées encaissées et glaciaires, les villages atypiques, le patrimoine historique et archéologique des Vosges ainsi que ses sites d'exceptions. Ambassadeur du Trail, et des Vosges, il est orchestré par ses 650 bénévoles, tous du territoire, qui composent le cœur de notre manifestation. Cet événement est unique, par son identité, sa richesse de paysages, ses sentiers exigeants et compétitifs, et son expérience humaine hors du commun.

Deux formats retenus par la CEGEE pour ce weekend : IT30 (30km et 1050D+) individuel qui comptera pour le challenge national du Groupe BPCE Sports, et IT15 (15km et 520D+) pour ceux qui voudront participer à cette manifestation et plus accessible mais qui ne sera pas retenu pour la compétition de notre challenge.





CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



PROGRAMME

Samedi 14 Septembre 2024

- 17 : 00 Accueil des participants (site Azureva Bussang)
- 19 : 00 Pot d'accueil et Présentation du challenge
- 20 : 30 Repas au restaurant

Dimanche 15 Septembre 2024

- 07 : 00 Petit-déjeuner
- 08 : 00 Départ pour les courses
- 09 : 00 Départ 30km (challenge)
- 10 : 30 Départ 15km
- 13 : 15 Déjeuner Azureva
- 14 : 30 Après-midi libre (espace aquatique...)
- 19 : 00 Remise des prix
- 20 : 30 Diner au restaurant
- 22 : 00 Soirée de clôture



Lundi 16 Septembre 2024

- 07 : 00 Petit-déjeuner
- 09 : 00 DEPART vers vos régions





CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



Attention le comité d'organisation ne dispose que de 195 dossards pour les 2 courses 30km et 15km. Veillez à inscrire vos coureurs sur les bonnes fiches des Trails (priorité 30 km)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation forfaitaire par personne est de **245 euros** pour les coureurs

Nombre de participants : X 245 € = euros

Les inscriptions doivent être adressées à l'adresse mail suivante :

domlecreuil@hotmail.fr avant le 20 avril 2024

Vous voudrez bien transmettre les dossiers d'inscription (fichier Excel joint à remplir informatiquement) par mail ainsi que votre virement pour l'ASCEGEE sur le compte suivant :

**FR76 1513 5005 1008 0000 7681 815
Association Sportive CEGEE**

Fiche d'inscription Excel jointe à remplir informatiquement et à renvoyer sur le mail ci-dessus

Le forfait comprend l'ensemble des prestations figurant dans le programme et le dossard

Le forfait ne comprend pas :

- Les dépenses « extra » d'ordre personnel
- Les déplacements pendant la compétition: Les équipes assureront en autonomie le transport des participants pour l'ensemble des déplacements durant la compétition sportive

En cas de désistement, il sera retenu sur le montant du séjour :

- Plus de 30 jours avant l'arrivée : 70 %
- Moins de 30 jours avant l'arrivée : 100 %

Le comité d'organisation a opté **en priorité** pour le trail de 30 km comme support au challenge Groupe BPCE Sports et organise en parallèle un trail de 15 km pour les coureurs qui veulent participer mais plus accessible aux amateurs (si dossards disponibles). Le comité d'organisation s'autorise le droit de clôturer les inscriptions dès lors que toutes les places disponibles auront été réservées et acquittées des droits d'inscriptions. Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte





CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



INFORMATIONS PRATIQUES

Nous vous attendons le Samedi 14 Septembre à partir de 17 heures au site AZUREVA de Bussang

AZUREVA BUSSANG Massif des Vosges
2 rue du Larcenaire D89 direction domaine skiable du Larcenaire
88540 BUSSANG

Pause bien-être à l'espace aquatique : Piscine couverte et chauffée

VOTRE HÉBERGEMENT

- Chambres disponibles à partir de 17h00 le jour de votre arrivée et à libérer à 9h30 le jour de votre départ.
- Les lits sont faits à l'arrivée.
- Le linge de toilette est fourni.
- Ménage fin de séjour.



Important : à la suite de la réception de vos inscriptions sur les trails 30 et 15 km nous enverrons un lien à votre capitaine d'équipe pour que chacun d'entre vous s'inscrive sans délai en ligne sur le site de l'Infernal Trail des Vosges sur le groupe CEGEE. Vous disposerez de votre numéro de dossards et vous devrez aussi mettre votre certificat médical de moins d'1 an au 15/09/2024 obligatoire sur votre inscription en ligne (peut être ajouté plus tard)

Vous pourrez joindre Olivier JACQUES pour toute information

Coordonnées des organisateurs :

- **Dominique JOBERT**: tel. 06-40-11-31-24 **INSCRIPTIONS**
domlecureuil@hotmail.fr
 - **Olivier JACQUES** : tel. 06-62-85-88-38 **LOGISTIQUE et ORGANISATION**
o_jacques@orange.fr
- Philippe DUBOIS** : tel. 06-42-58-87-13





CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



Règlement du challenge trail

ARTICLE 1 :

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports. La compétition est ouverte à tous les licencié(e)s répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2 :

Les compétitions Régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

ARTICLE 3 :

Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.

ARTICLE 4 :

Le contrôle technique des épreuves sera assuré par des commissaires et des chronométreurs officiels. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord soit par tirage au sort, des bénévoles chargés d'encadrer la course.

ARTICLE 5 :

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 :

Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 7 :

En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du challenge national, le coureur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante, son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 8 :

Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 9 :

L'association Groupe BPCE Sports sera représentée au Challenge National par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements.

Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe challenger.

ARTICLE 10 :

Le nombre de participants d'un même Etablissement pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 11 :

L'épreuve sera fonction des possibilités offertes par l'organisateur. La course se déroulera sur sentiers et chemins. Les passages sur la route devront être réduits au maximum.

ARTICLE 12 :

Les concurrents devront respecter l'environnement et en particulier ne pas jeter dans la nature les papiers d'emballage des ravitaillements (barre céréales, gel énergétique...) sous peine de disqualification immédiate de la part de toutes les personnes encadrant la course et sans aucun recours possible.





CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



ARTICLE 13 :

Pour les classements par équipes, les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

Seniors

Dames : moins de 40 ans

Hommes : moins de 40 ans

Masters

Dames : 40 et plus

Hommes : master 1 : 40 - 49 ans master 2 : 50 et plus

Pour les classements individuels, les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :

Seniors

Dames : moins de 40 ans

Hommes : moins de 40 ans

Masters

Dames : master 1 : 40 - 49 ans master 2 : 50 – 59 ans master 3 : 60 ans et plus

Hommes : master 1 : 40 - 49 ans master 2 : 50 – 59 ans master 3 : 60 ans et plus

ARTICLE 14 :

Outre le classement général (Scratch), l'organisateur établira pour chaque catégorie, des classements individuels. Ces classements seront portés à la connaissance des participants.

ARTICLE 15 :

Un Challenge National Groupe BPCE Sports sera attribué, dans chaque catégorie, à l'équipe dont le total des temps des trois premiers coureurs sera le plus faible.

ARTICLE 16 :

Un Challenge dénommé « Challenge Entreprise » sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier coureur dans chaque catégorie.

En cas d'égalité, au total de l'addition des places, le challenge entreprise reviendra à l'entreprise qui aura enregistré le plus de premières places, ou à défaut et en cas de nouvelle égalité, le plus de 2èmes places, puis le plus de 3èmes places... et ainsi de suite en descendant dans les résultats jusqu'à obtention d'un résultat.

ARTICLE 17 :

Super Trophée Entreprise : le résultat de ce challenge par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge Groupe BPCE Sports (hommes, femmes, seniors, masters).

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE (TRAIL)

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de l'association Groupe BPCE Sports pour vérification de la non-concurrence avec un autre challenge. Si le challenge se déroule dans le cadre d'une organisation déjà existante, les résultats scratch du challenge devront être récupérés auprès de l'organisateur de la course sous un fichier Excel.

Cela facilitera les tris pour établir les classements par catégories, par équipes, et du Super Trophée Entreprise.

Trophées par équipe : outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur par l'équipe vainqueur de l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge par équipe.

